

**Procès-verbal de la séance du Conseil général**

**Jeudi 20 août 2020 à 20h00**

**Salle des Sociétés**

Sont présents :

**CG :**

Farine-Brunner Sophie, Haldimann Romane, Galli Jérôme, Grange David, Girelli Nathanaël

**Absents :** //

**Excusé(e) s :** Känel Emilie, Maradan Raphaël, Theurillat Aline

**CC :** Galli Céline, Boucard Michel, Verbeck Sébastien, Vermot Julien

**Excusé (e) s :** //

Dick-Boucard Séverine, Stauffer Fanny

---

Le président, David Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 09.07.2020
3. Organisation actuelle du Conseil communal
4. Organisation actuelle du Conseil général
5. Futurs conseillers
6. Divers

**2. Procès-verbal de la séance du 09.07.2020**

**D. Grange :** Demande si quelqu'un souhaite la lecture du PV et a des questions et demande d'approuver le PV du 9 juillet 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

**Le procès-verbal de la séance du 09.07.2020 est accepté à l'unanimité des membres présents (4x oui)**

**3. Organisation actuelle du Conseil communal**

**D. Grange** passe la parole au Conseil communal

**M. Boucard :** indique que le CC au complet ne se remet pas en liste pour les prochaines élections.

**D. Grange :** indique qu'il s'est renseigné. Du fait que les CC, sont élus par les membres du CG, ne sont pas obligés de transmettre leurs candidatures d'ici au 31 août et peuvent attendre la fin de l'année, car ils sont élus début janvier, à la première séance de la nouvelle législature. Par rapport au Conseil Général, les listes doivent être déposées à la Chancellerie d'ici au 31 août et peuvent être modifiées jusqu'au 9 septembre, ce qui veut dire que s'il y a des indécis, les personnes peuvent se retirer avant le 9 septembre 2020, mais des personnes intéressées ne pourraient pas se rajouter sur la liste.

**M. Boucard :** informe que la décision fait suite aux différents soucis survenus dans la commune, notamment par rapport aux reproches émises aux Conseillers communaux en place actuellement par rapport au travail effectué durant cette dernière législature.

**M. Boucard** indique également qu'il y a eu une plainte par rapport au bruit de la ventilation du collège, cette ventilation tourne depuis 20 ans, aucune plainte n'a jamais été émise jusqu'ici. Cette ventilation a été modifiée, elle ne tourne plus la nuit, seulement de 8h à 18h la semaine et pas le week-end. Comme ce sont des WC publics, qu'il n'y a pas de fenêtres, il est obligatoire de les

ventiler. Une plainte a été déposée auprès du ministère public, plainte qui n'a pas aboutie. Les décibels qui ont été mesurés sont à 60dB, pour information, les cloches du Temple sont plus bruyantes que la ventilation. Le CC a à nouveau reçu une lettre dont les propos sont malhonnêtes envers les Conseillers communaux, malheureusement il n'y a pas de jurisprudence par rapport à ces injures.

**D. Grange** : indique qu'il s'agit d'une lettre de plaintes et d'insultes, mais en même temps d'une candidature au Conseil communal.

**D. Grange** : lit le courriel reçu en début de semaine.

**M. Boucard** : indique qu'au bâtiment Temple 87, il y a eu des problèmes d'humidité et moisissures et qu'un litige est en cours avec le concepteur de la rénovation de ce bâtiment.

**E. Jeanneret** indique qu'il ne peut pas être serein pour continuer et ne sait pas s'il aura assez d'énergie pour affronter cela.

**D. Grange** : demande s'il y a encore des questions par rapport aux élections.

**N. Girelli** : demande comment se passent les procédures d'élections, s'il n'y a pas assez de personnes.

**D. Grange** : indique qu'il faut bien faire la différence entre les élections et le vote. Les élections, il n'y en a pas du fait que la liste d'entente communale contient le nombre exact de Conseillers généraux ou un nombre inférieur, il n'y a pas d'élection. Tous les membres sont élus tacitement. Pour les Conseillers communaux, ceux-ci sont élus par le Conseil général, c'est pour cela qu'ils n'ont pas besoin d'être en liste. Le nouveau Conseil communal peut être élu après la date du 25 octobre. Selon le règlement communal, il faut au minimum 11 membres au CG et minimum 3 membres au CC.

**D. Grange** indique que selon le règlement cantonal, à priori ce serait plutôt le quorum.

**F. Stauffer** indique qu'actuellement, il y a 8 membres au CG.

**D. Grange** indique qu'au niveau du Conseil communal, selon le règlement cantonal, il faut au minimum 3 membres et s'il n'y a pas ce nombre, la commune est mise sous tutelle du canton.

**S. Farine-Brunner** : indique que du fait qu'il y a 2 postulations pour le Conseil communal, si le vote n'aboutit pas, le canton va obliger la commune à prendre les 2 personnes ayant postulées. Sinon c'est le canton qui imposera une personne pour la gestion de la commune. Art. 3.37, alinéa 5 du règlement général de commune « l'élection tacite est réservée lorsque le nombre de candidats proposés est égal ou inférieur à celui des candidats à élire ».

**D. Grange** indique que selon le règlement communal, le Conseil communal est aussi élu tacitement, s'il y a le nombre de 5 ou moins. Renvoi à ce même article.

Dans 10 jours, la liste du CG devra être envoyée à la Chancellerie, cela est très urgent. Il faut donc trouver rapidement des personnes.

#### **4. Organisation actuelle du Conseil général**

**D. Grange** indique qu'au niveau des commissions, il y a passablement de places libres et qu'il est important d'avoir au minimum 5 personnes pour la commission financière afin de valider les comptes 2019.

S. Farine-Brunner, R. Haldimann et N. Girelli se proposent.

F. Stauffer les remercient.

La commission d'urbanisme doit également compléter ses membres afin de statuer sur les éventuels projets de construire déposés à la commune.

D. Grange se propose pour la commission d'urbanisme.

F. Stauffer indique qu'il y a actuellement seulement 2 personnes à la commission de l'énergie. La question se pose de savoir si cela est nécessaire avant la prochaine législature.

**D. Grange** propose de laisser les autres commissions en suspens pour l'instant. Actuellement, le CG est composé de 8 membres à ce jour. En définitive, nous atteignons le quorum au CG, mais si on veut être au complet, il manque 5 personnes.

**S. Farine-Brunner** : indique qu'elle aurait 5 personnes potentielles.

**J. Galli** : indique également qu'il aurait éventuellement 1 personnes intéressée, à voir.

Selon l'avis de tous, l'assemblée communale doit se préparer ce soir.

#### **5. Futurs conseillers**

**D. Grange** : indique que nous en avons parlé dans les précédents points. Il n'est donc pas nécessaire de traiter ce point.

#### **6. Divers**

**D. Grange** propose d'organiser quelque peu l'assemblée communale, il est donc discuté de l'organisation de la séance.

**J. Galli** s'excuse déjà pour l'assemblée communale, il ne pourra pas être présent.

**D. Grange** : après avoir organisé le déroulement de l'assemblée communale, il demande s'il y a d'autres points divers ?

**S. Farine-Brunner** : informe que pour le moment la reprise de l'épicerie semble compliqué au niveau budget. La coopérative a été conseillée sur certains points auxquels elle n'avait pas pensé. Une assemblée va être faite, mais la coopérative doit encore regarder avec le promoteur avant.

**E. Jeanneret** demande si M. Vuille serait d'accord de prolonger ?

**S. Farine-Brunner** : oui, mais doit encore rencontrer la Poste prochainement.

Elle indique également que la coopérative est créée, elle s'appelle « La Coopérative des Trois Sapins » et l'épicerie aura probablement le même nom.

**D. Grange** : clot le chapitre Epicerie

Il informe que la place de jeux actuelle n'est plus aux normes et un mandat a été pris par l'ADCM pour les demandes de financement à divers organismes pour la réhabiliter ou éventuellement renouveler la place de jeux sur la surface actuelle. Il indique qu'il a eu un rendez-vous avec la maison Fuchs et regardé plusieurs possibilités et attend des devis précis.

Indique également qu'il y aura 2 activités ADCM d'ici la fin de l'année, avec début octobre, une dégustation de vin au Moultipass et à fin octobre, une sortie, mais qui n'est pas encore bien déterminée.

**D. Grange** clôt la séance.

La séance est levée à 21h50

F. Stauffer